

Michèle Sabban

Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe

CHECK AGAINST DELIVERY
SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

22^e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Conseil de l'Europe – Chambre des régions

Introduction de la table ronde sur les évolutions récentes de la régionalisation en Europe

Palais de l'Europe (*Strasbourg, FR*), 21 mars 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui pour ouvrir ce débat sur les évolutions récentes de la régionalisation en Europe.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de revenir sur ce thème qui est au cœur des travaux de l'Assemblée des Régions d'Europe, parce qu'il est au cœur des convictions de chacun de ses membres.

La régionalisation, nous le savons tous ici, n'est ni un horizon figé, ni un processus balisé, une route que nous devrions suivre, pour atteindre enfin l'état ou le « standard » qui ferait de chacune de nos autorités une région pleine et entière. L'Europe des régions n'est pas une Europe régionale, univoque, qui parlerait d'une seule voix pour défendre un modèle absolu d'autonomie locale. La régionalisation est au contraire un concept mouvant, qui évolue en fonction des changements politiques, des situations économiques et des choix de nos concitoyens. Nous l'avons bien montré en 2010, dans le rapport que nous avons consacré à la situation des régions dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

Cette conviction que la mise en œuvre des politiques comme leur décision doit être prise à la bonne échelle, c'est la subsidiarité.

C'est elle qui est le meilleur critère d'évaluation des récentes évolutions de la régionalisation, qui nous permet de prendre en compte la diversité des régions en Europe et de leur champ d'exercice.

Mais, je l'ai dit, la régionalisation n'est pas seulement un enjeu institutionnel. Elle est aussi un enjeu politique et économique. Dans un contexte où la crise pèse sur nos budgets, grève nos ressources et contraint nos dépenses, les régions payent le prix d'une situation dont elles ne maîtrisent ni toutes les causes, ni toutes les conséquences – et c'est là sans doute le plus difficile.

La crise n'enterre pas les débats liés à la régionalisation. Je dois dire au contraire qu'elle les réveille : la question des déficits publics offre un terrain propice à la réflexion sur l'organisation territoriale des Etats.

Il y a bien sûr en jeu la diminution de ce que l'on a baptisé « millefeuille institutionnel » en français. Pour les Etats, le défi est alors de faire des économies d'échelles, pour diminuer les doublons en matière de décision publique.

Il y a aussi en jeu la marge de manœuvre laissée aux régions pour leur action : ont-elles, ou n'ont-elles plus les moyens de leurs ambitions ?

Les politiques de rigueur que nous voyons se mettre en place au sein des Etats membres de l'Union européenne impactent de fait et les réformes en cours et les politiques des régions.

Il en va ainsi en Irlande, où le Programme pour la Décentralisation est remis en cause du fait du contexte actuel de crise et de réduction des budgets publics. Le gouvernement irlandais a annoncé le 17 novembre dernier que certains projets de ce Programme devaient être annulés. Un état des lieux est actuellement en cours, et l'on en saura davantage dans les prochaines semaines.

Plus encore, avec la crise des dettes souveraines, les gouvernements s'interrogent sur la part de responsabilité des politiques régionales dans les déficits budgétaires. En Espagne, le gouvernement, même si ses propres compétences sont limitées en la matière, menace de

sanctions les régions autonomes, accusées d'avoir miné la santé financière du pays, en cas de non respect des contraintes budgétaires. Aux yeux de certaines autorités nationales, la subsidiarité a un coût politique et économique dans la crise, dont il convient d'évaluer la pertinence.

Mais cette crise que nous vivons apporte aussi des arguments supplémentaires au débat politique qui a fait rage en Roumanie l'été dernier pour la fusion des *judets* en régions plus grandes. Si cette réforme est pour le moment en suspens du fait du calendrier électoral, elle n'en est pas moins ambitieuse. Il s'agit en effet de bâtir ces nouvelles régions en leur permettant d'atteindre une taille critique qui rejoint les niveaux statistiques de l'Union européenne. Pour le Président Basescu et la majorité actuellement en place, cette réforme pourrait permettre à la Roumanie d'améliorer l'absorption des fonds communautaires, tout en faisant des économies d'échelle par ailleurs.

Que nous apprend l'expérience d'autres pays européens à ce niveau ? Au Danemark, la réforme de 2006 a certes permis aux régions d'atteindre une masse critique qui est un atout dans une économie mondialisée. Mais il est encore trop tôt pour déterminer s'il y a eu réellement des économies d'échelle et une amélioration du service rendu aux citoyens.

Car s'il est bien une valeur ajoutée des Régions, telles que nous les défendons, c'est celle-ci : celle d'être proches de leurs citoyens, afin de pouvoir répondre au mieux à leurs besoins et remédier à leurs difficultés.

Il est d'ailleurs intéressant de noter dans ce contexte les évolutions qui ont eu lieu depuis le début de l'année en Hongrie, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de la loi sur les gouvernements régionaux. Dans ce cas, les découpages territoriaux ne sont pas remis en question. Ce sont les compétences des autorités locales qui ont évolué.

Les régions se sont vues retirer la responsabilité des domaines sociaux et hospitaliers, des domaines qui grevaient lourdement leurs budgets, mais elles ont retrouvé leur compétence en matière de développement régional.

La Hongrie a donc fait le choix d'exercer de manière spécifique le principe de subsidiarité : elle juge que les dépenses de santé se justifient davantage, pour des questions économiques, à l'échelle nationale, mais elle a en contrepartie redonné un rôle économique moteur aux autorités régionales.

C'est un choix politique. Cette réforme territoriale n'est pas encore complètement mise en œuvre, aussi restons-nous vigilants, à l'ARE, sur la suite des événements.

Nous apportons en revanche notre soutien aux collectivités hongroises, notamment auprès des institutions communautaires, pour qu'elles puissent peser davantage dans la définition de leurs stratégies économiques, en ayant un rôle clef dans la gestion des fonds structurels.

Nous considérons donc qu'il est nécessaire que les politiques économiques régionales menées par la Hongrie se fassent dans le respect des directives européennes, mais rappelons aussi que nous nous opposons fermement à toute conditionnalité macro-économique. L'accès des régions aux fonds structurels ne saurait en effet être relatif à des politiques budgétaires nationales, sur lesquelles elles n'ont pas prises. Le remède serait sans doute pire que le mal.

Les évolutions de la régionalisation en Europe ne s'arrêtent pas, néanmoins, aux frontières de l'Union européenne. C'est aussi la force de l'ARE que de compter des régions membres dont les Etats ne font pas partie de l'Union. Ces régions trouvent auprès de l'ARE des outils et un soutien pour accéder en particulier aux fonds de la politique de voisinage.

Dans le cadre du partenariat oriental, force est de constater que les régions occupent une place décisive dans le développement économique.

Je pense tout particulièrement à l'Ukraine, où je me suis rendue le mois dernier, à l'occasion du 80^e anniversaire de l'oblast de Kiev.

Les régions sont, dans ce cadre, un moteur de développement. Elles voient aussi émerger, dans un contexte où elles s'imposent davantage, une nouvelle génération de décideurs politiques désireux de peser comme acteur dans le jeu économique.

Mais au-delà des frontières du continent, les changements politiques ont été aussi à l'origine de bouleversements dans l'organisation territoriale des pays. Je pense en particulier à la Tunisie. Dans ce pays, l'ARE insiste pour que la politique de voisinage de l'Union européenne - et celle mise en place par le Conseil de l'Europe - accompagne les mouvements de décentralisation et de régionalisation que nous considérons comme un élément clef de la stabilité et du développement de la région. Rendre aux autorités locales leur légitimité dans la conduite de l'action publique, c'est pour nous une mission essentielle.

C'est dans cet esprit que l'ARE accompagne les Tunisiens dans leur volonté de régionalisation de leur territoire. Nous avons organisé dès juillet 2011 un séminaire pour les représentants de ce pays, aux Abruzzes, en Italie, pour leur faire rencontrer des experts et les familiariser avec les différents « modèles » de régionalisation qu'on peut trouver en Europe.

L'ARE est en contact avec les nouvelles autorités du pays et le Centre de Formation et d'Aide à la Décentralisation (CFAD) pour poursuivre ses mesures d'accompagnement en la matière.

Il y aurait tant à dire, d'autres pays à évoquer dont les régions font appel à l'ARE pour accompagner un processus d'approfondissement de la régionalisation longtemps repoussé.

Reste que l'expertise dans les politiques régionales demeure une priorité de notre assemblée. Afin d'intensifier nos travaux de veille et de promotion de la démocratie régionale, nous avons l'ambition de lancer un Pôle académique sur la régionalisation, dont le Congrès, nous l'espérons, acceptera d'être le parrain.

Un mot encore pour conclure cette intervention : j'ai beaucoup évoqué l'importance des aléas conjoncturels, et notamment de la crise, dans les évolutions récentes de la régionalisation.

Sachez que cette question du rôle des régions dans la sortie de crise dans nos pays sera au cœur d'un Sommet que nous organisons les 31 mai et 1^{er} juin prochains, et auquel vous serez tous, membres de la Chambre, cordialement invités.

Je vous remercie.